

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 9 MARS 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 36
 Pouvoirs : 12
 Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

3 mars 2023

Numéro :

D20230309_026

Objet :

Avis de la Communauté de Communes de la Dombes sur le dossier de porter à connaissance présenté par la société APRR, concernant les modifications projetées sur la centrale d'enrobage à chaud et ses installations connexes situées sur l'aire de Mionnay de l'autoroute A 46, sur le territoire de la Commune de Mionnay

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	S. MERIEUX
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	M. LANIER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	JP. GRANGE
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

La société APRR, dont le siège social est situé à Saint-Appolinaire (21850), a déposé un dossier de porter à connaissance concernant les modifications projetées sur la centrale d'enrobage à chaud et ses installations connexes situées sur l'aire de Mionnay de l'autoroute A 46.

Par courrier du 2 février 2023, la Préfecture de l'Ain a transmis le dossier de porter à connaissance. Celui-ci doit faire l'objet d'une participation du public par voie électronique, dont les modalités ont été fixées par arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2023 et qui se déroulera du 27 février au 29 mars 2023.

La Communauté de Communes de la Dombes est appelée à formuler un avis sur ce dossier, pris sous forme de délibération, entre le 27 février (date d'ouverture de la consultation du public) et le 13 avril 2023.

La plate-forme enrobée, d'une surface de 2,37 ha, est longée à l'Est par l'autoroute A46, au niveau du demi-échangeur situé à proximité de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

L'accès au site se fait principalement par la RD 38 qui passe au Sud de la plate-forme et qui est accessible dans les deux sens via l'A46. Il peut également se faire par l'Est en passant par l'aire de services et par le rond-point d'accès au PAED.

La centrale d'enrobage à chaud et ses installations connexes ont fait l'objet d'une autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2008. La demande de la société APRR porte sur une modification de cet arrêté.

La demande est justifiée par la réalisation de travaux de réfection des chaussées de l'A46, à proximité de l'aire de services. L'existence d'une plate-forme disposant déjà d'un arrêté préfectoral d'exploitation permettra de proposer un site pour les entreprises souhaitant répondre aux marchés de travaux. Plusieurs campagnes de travaux sont envisagées à ce jour. La 1^{ère} devrait démarrer au printemps 2023, la 2^{ème} en 2024 et la 3^{ème} en 2025. Il n'y aura pas d'activité continue mais plusieurs cessions.

L'installation comprendra :

- une centrale d'enrobage à chaud,
- une station de transit et de criblage/concassage de matériaux minéraux et de déchets non dangereux inertes,
- un dépôt de matières bitumineuses,
- un stockage de carburants.

Le site est localisé à environ 500 m des habitations les plus proches situées au Sud de la zone mais le porter à document ne fait pas mention du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes, au lieu-dit « Au Riollet » à Mionnay dont les travaux sont en cours. Visiblement, APRR n'a pas intégré la présence du PAED et des emplois qu'il va générer dans son enquête.

Le porter à connaissance a pour objet :

- de mettre à jour l'arrêté du 30 octobre 2008 pour prendre en compte les dernières évolutions de la réglementation et de la nomenclature des ICPE sur les rubriques liées aux activités exercées,
- l'enregistrement de 2 nouvelles activités : criblage, concassage et mélange de produits minéraux / station de transit de produits minéraux,
- la déclaration avec contrôle périodique d'une nouvelle installation : stockage de produits pétroliers spécifiques,
- la régularisation administrative de la rubrique IOTA (Loi sur l'eau) : rejet d'eaux pluviales sur le sol et dans le sous-sol.

L'activité génèrera des rejets atmosphériques (fonctionnement de la centrale d'enrobage, installations de combustion, stockage de produits minéraux solides) et des nuisances acoustiques.

Elle génèrera également un trafic supplémentaire aux alentours du site (camions d'environ 25 t de charge utile) pour apporter des granulats, des agrégats, du bitume et des fillers (de jour, entre 6h et 18h) et exporter des enrobés vers le chantier (de jour et/ou de nuit), ce qui correspond au maximum à 420 camions par jour sur le site pour une production de la centrale estimée à 3 500 t/jour, selon la répartition suivante :

Matériaux et produits transportés	Trafic moyen quotidien
Apport des granulats et agrégats d'enrobés	90 camions/jour et 100 camions/jour (chantier - stock)
Apport du bitume	1 camion / jour
Apport des fillers	2 fois par semaine
Apport du fioul lourd et du gazole non routier	3 fois / mois (selon les types de carburants)
Export des enrobés	140 camions / jour (centrale - chantier) via l'autoroute
Export des agrégats d'enrobés non valorisés	75 camions / jour (stock - export)

Le dossier ne fournit pas d'étude de trafic démontrant notamment les réserves de capacité du giratoire de la RD 38 au droit de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes en incluant le trafic nouveau APRR (400 camions/jour pendant les périodes d'activité de la centrale) mais également le trafic du PAED (PL/VL) et le fonctionnement aux heures de pointe.

Il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis sur ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour et 3 abstentions :

- **De donner** un avis favorable assorti d'une alerte portant sur :

- la présence du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, en cours d'aménagement, à proximité du site de la centrale d'enrobage à chaud,
- le trafic poids lourds généré par l'activité de la centrale notamment au niveau du giratoire de la RD 38 au droit de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 9 mars 2023

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Pierre GRANGE

